

M. DECHENE: Je dois dire à l'honorable ministre qu'en deux circonstances différentes j'ai vu moi-même les clauses du contrat intervenu entre le département des Postes et le postillon, et le département des Postes exige du postillon qu'il fournisse un bateau. C'est le département des Postes qui fait le contrat avec le postillon, et d'après ce contrat il doit y avoir un service comme celui dont j'ai parlé tout à l'heure.

Le très hon. M. DOHERTY: Si l'honorable député veut nous donner le nom du postillon nous pourrions voir à la chose.

M. DECHENE: Je n'ai pas présentement à la mémoire le nom du postillon, mais il est très facile pour le ministre de le connaître. Depuis un mois j'écris à peu près toutes les semaines au département des Postes à ce sujet. On trouvera au département une liasse de lettres écrites par le député de Montmagny. En outre d'avoir écrit souvent au département, j'ai eu plusieurs entrevues avec le colonel Verret, qui m'a dit: "Mon cher Déchène, je ne peux pas faire autre chose que de demander un rapport à Québec." Ce rapport ne vient pas. On m'a promis de faire une enquête, mais l'enquête n'a pas été faite, personne n'est allée sur l'île pour la faire.

M. CASGRAIN: Monsieur le président, avant que cet item ne soit adopté, je désire faire quelques observations dans le même sens de celles qu'a faites l'honorable député de Montmagny.

Il y a à peu près un mois j'ai soumis à la considération de cette Chambre une résolution, dans le but d'obtenir un service de bateau meilleur que celui qui se fait actuellement entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac. Dans ce temps-là, j'ai dit à la Chambre qu'il existait un contrat entre le département des Postes et un particulier pour le transport du courrier; je crois que le Gouvernement lui payait \$2,000 ou \$3,000. J'ai reçu une lettre de l'honorable ministre des Postes (M. Blondin), m'informant que c'est bien ce montant qui a été donné et qu'il ne pouvait pas concevoir que le service ne fût pas meilleur que celui qui existait. Souvent la malle n'était pas transportée en temps voulu. Bien que le contrat spécifiât en toutes lettres qu'il fallait transporter la malle en se servant des vaisseaux nécessaires, on traversait la rivière Saguenay en petit canot ordinaire; d'après le contrat, le postillon doit se servir d'une chaloupe à gazoline; ceci n'a jamais été fait et conséquemment dans bien des cas la malle a été retardée de plusieurs jours. Lors du débat sur ma résolution,

[Le très hon. M. Doherty.]

j'ai lu à la Chambre une lettre d'un monsieur Pennington, ancien membre de la commission du port de Québec—cette lettre a été publiée dans le hansard. M. Pennington m'écrivait qu'il avait été à la baie Sainte-Catherine, voulant se rendre à son installation forestière, mais qu'il n'avait pas été capable de traverser, parce que l'embarcation n'était pas convenable et qu'il aurait risqué sa vie s'il avait traversé dans le canot dont se servait le postillon.

C'est à peu près le même cas que celui dont vient de parler mon honorable ami de Montmagny. Je m'adresse à l'honorable ministre qui a charge du département des Postes; j'ai beaucoup de respect pour lui, et je suis peiné de voir que le Gouvernement lui fasse porter les péchés d'un autre ministre et l'oblige à passer ses nuits ici.

Si le Gouvernement, dans ces circonstances, permettait au député-ministre de venir en Chambre au lieu d'envoyer des jeunes gens qui n'ont peut-être pas autant de compétence que lui pour discuter ces questions, nous aurions peut-être plus de satisfaction.

Le très hon. M. DOHERTY: Quant au député-ministre, l'honorable député me permettra de lui dire que malheureusement il est malade. C'est une chose qui arrive à tout le monde et même les meilleurs gouvernements sont exposés à avoir des députés-ministres malades. Quant à l'autre question, je puis dire à l'honorable député que je m'informerai. Les fonctionnaires qui sont ici expriment leur surprise que nous soyons appelés à répondre au sujet de contrats pour transport de passagers. On me dit que le département du Commerce, dans certains cas, paie des subventions pour ceux qui fournissent des bateaux de cette nature-là et que l'on stipule dans ces contrats qu'à raison de cet octroi on transportera la malle. Je ne sais pas s'il s'agit d'un contrat de cette nature, mais je m'informerai et je donnerai les renseignements requis à l'honorable député. Que cette question soit du ressort de ce département ou du département du Commerce, je communiquerai les représentations qui ont été faites à qui de droit et je demanderai que l'action nécessaire soit prise.

M. CASGRAIN: Je prends note des remarques favorables et des bonnes intentions du ministre qui a charge ici des affaires de ce département, mais je puis faire observer à la Chambre que lorsque j'ai présenté cette résolution, il y a quelque deux mois maintenant, l'honorable ministre du